

Image not found or type unknown



Calcul de l'indemnité d'occupation

Par **Emmanuel1969**, le **12/02/2020** à **05:53**

Bonjour

En partant d'un loyer estimé à 1000 euros, le notaire chargé de la liquidation de communauté calcul une indemnité d'occupation de 800 euros et estimé que je dois à mon épouse 50% de cette somme, est-ce normal puisque je suis propriétaire à 75% de la maison ?

Merci pour votre réponse